

Observation 47 du 26/02/2023

Madame la commissaire enquêteur

ABO WIND cherche à implanter un peu partout en FRANCE des éoliennes gigantesques de 220 mètres et plus.

Dans la VIENNE à CHAUNAY (Civraisien en Poitou) , il a essuyé un échec puisque la préfecture a suivi votre collègue Pierre DOLLE, qui n'est pas connu pour ses convictions anti éoliennes, qui a recommandé leur limitation à 200 mètres (au lieu de plus de 230 m pour deux des trois prévues)

On pourrait citer d'autres échecs notamment dans l'ALLIER (éoliennes de 240 mètres).

J'attire respectueusement votre attention sur le souhait émis par votre collègue de cesser la prolifération des éoliennes sur le territoire de CIVRAISIEN EN POITOU.

A l'époque, il n'existait pas encore de moyen opérationnel comme l'article 1er CBA de la loi d'accélération, objet de ma deuxième contribution.

Pour en revenir à la taille démesurée des éoliennes du projet, elle introduiront une rupture d'échelle importante avec les autres éoliennes existantes et les éléments du paysage et du patrimoine.

Nous ne pouvons pas continuer à laisser massacrer ainsi nos paysages, et la volonté de quelques élus soucieux d'engranger des recettes fiscales ou de propriétaires fonciers qui ne craignent pas de déposer des contributions en faveur du projet, ne peut prévaloir.

Il m'apparaît opportun de sortir de cette forme de néo colonialisme au détriment de nos campagnes du Poitou.

Un avis défavorable s'impose de plus fort

Bien cordialement

Patrick KAWALA président de la FAEV